



COMPTE-RENDU N°02-2018

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 MARS 2018 A SORGUES

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du Vendredi 09 Mars 2018, s'est réuni sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU, le Jeudi 15 Mars 2018 à 18h30.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues (M. le Président du SITTEU quitte la séance pendant la délibération sur le Compte Administratif 2017) – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal Hermann, suppléant du Grand Avignon.

Présent non votant : Mme Viviane TRUCHOT, suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Etaient également présents : M. Franck THERY, M. Camille JULLIEN et Mme Noémie GEHL.

Membres en exercice : 5
Présents Votants : 4
Quorum : 3

La séance est ouverte à 18h00 par M. Thierry LAGNEAU.

Désignation d'un secrétaire de séance M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du Jeudi 15 Février 2018 a été adopté à l'UNANIMITÉ.

| N° Délibération | Intitulé | Vote |
|-----------------|---|----------------------|
| 06-2018 | VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 | Adopté à l'unanimité |
| 07-2018 | ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 | Adopté à l'unanimité |
| 08-2018 | VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 | Adopté à l'unanimité |
| 09-2018 | AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 | Adopté à l'unanimité |
| 10-2018 | VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 | Adopté à l'unanimité |
| 11-2018 | PARTICIPATION POUR LA PAC - ACTUALISATION DES TARIFS | Adopté à l'unanimité |

Le Président clôture la séance à 18h40.

Fait à Sorgues, le 19/03/2018.

Le Président,
M. Thierry LAGNEAU



Afficher au siège social le :

SITTEU

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Délibération n°06-2018

Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018

Membres en exercice : 5

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL062018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception en préfecture : 23/03/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présent non-votant : Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

VOLE DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. Thierry LAGNEAU

Il convient que le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 établi par le Comptable du Trésor. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et celui des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2017, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler :

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité syndical est invité à délibérer,

Pour déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL062018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,

Pour Extrait Conforme,
Le Lundi 19 Mars 2018,

Le Président
M. Thierry LAGNEAU



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL062018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

SITTEU

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DELO72018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception en préfecture : 23/03/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

Délibération n°07-2018

**Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018**

Membres en exercice : 5

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présent non-votant : Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. Pascal HERMANN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'application de l'article de L2121-14.

Lors de la séance du Comité syndical au cours de laquelle le Compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un Président de séance pour le vote du Compte administratif 2017.

LE COMITE SYNDICAL,

M. le rapporteur fait appel de(s) candidature(s).

- M. Christian GUICHARD, *Titulaire du Grand Avignon, fait part de sa candidature.*

Considérant la candidature de M. Christian GUICHARD *Titulaire du Grand Avignon*, le Comité syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Elit M. Christian GUICHARD, Président de séance pour l'évocation du Compte Administratif 2017.

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte administratif 2017.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité, d'élire M. Christian GUICHARD, Président de séance pour l'évocation du Compte Administratif 2017.

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DELO72018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour Extrait Conforme,
Le Lundi 19 Mars 2018,

Le Président
M. Thierry LAGNEAU



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL072018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL082018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception en préfecture : 23/03/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

Délibération n°08-2018

**Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018**

Membres en exercice : 5

Votants : 3

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Christian GUICHARD. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présents non-votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. Joël GUIN

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Comité syndical délibère sur le Compte Administratif 2017.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017 est conforme aux écritures du compte de gestion 2017 établi par le Comptable du Trésor.

Après avoir approuvé le Compte de gestion 2017 et procédé à l'élection du Président de séance, pour le vote du compte administratif 2017.

M. le Président du SITTEU quittant la séance pendant la délibération du Comité syndical, le Comité syndical est invité à en délibérer.

RESULTATS FINANCIERS 2017
 (Dégagés au Compte Administratif)

Le Compte administratif, rapproche toutes les décisions financières prises par le Président en 2017 et présente l'ensemble des opérations réalisées au cours de cet exercice, détaillées comme suit :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / Solde |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------|
| TOTAL DU BUDGET | <u>2 104 465,29 €</u> | <u>3 332 948,42 €</u> | |
| Exploitation | 1 419 448,71 € (a) | 2 058 158,30 € (c) | + 638 709,59 € |
| Investissement | 685 016,58 € (b) | 1 274 790,12 € (d) | + 589 773,54 € |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté N-1 | | 1 272 571,25 € (e) | |
| 1068 Autres réserves (investissement) | | 850 000,00 € | |
| 001 Solde d'investissement N-1 | | 173 323,11 (f) | |

TOTAL PAR SECTION 2017 : + 1 228 483,13 €

| TOTAL PAR SECTION AVEC RESULTAT REPORTE N-1 (002) et SOLDE INVESTISSEMENT N -1 (001) | | | |
|--|--------------------|---------------------------|------------------|
| Fonctionnement | 1 419 448,71 € (a) | 3 330 729,55 € (c + e) | + 1 911 280,84 € |
| Investissement | 685 016,58 € (b) | 1 448 113,23 € (d + f) | + 763 096,65 € |

TOTAL PAR SECTION 2017 AVEC RESULTAT REPORTE N-1 (002) et SOLDE INVESTISSEMENT N -1 (001) : + 2 674 377,49 €

| DETAIL DES RESTES A REALISER | | | |
|------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Chapitres | Libellés | Dépenses non mandatées | Titre restant à émettre |
| TOTAL | Section D'investissement | 61 147,81 € | 0 € |
| 13 | Subvention d'investissement | 48 780,00 € | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 9392,81 € | 0 € |
| 21 | Immobilisations | 2975,00 € | |
| 23 | Immobilisations en cours | | |
| SOLDE RAR | | - 61 147,81€ | |

Il convient que le Comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical réuni sous la Présidence de séance de M. Christian GUICHARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Thierry LAGNEAU, le Président du SITTEU, s'étant retiré pour le vote,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le Compte Administratif 2017 présenté par le Président de séance M. Christian GUICHARD selon les résultats tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour Extrait Conforme,
Le Lundi 19 Mars 2018,

Le Président de séance,
M. Christian GUICHARD



SITTEU

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL092018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

Délibération n°09-2018

Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018

Membres en exercice : 5

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présent non-votant : Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Rapporteur : M. Christian GUICHARD

Conformément à l'instruction comptable **M49**, régissant le budget, il convient que les résultats de l'exercice **2017** soient affectés comptablement. Il convient, préalablement au vote du budget **2018**, que le résultat **2017** soit repris, et son affectation décidée par le Comité syndical.

RESULTATS FINANCIERS 2017
(Dégagés au Compte Administratif)

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Prévu en € | Réalisé en € | Restes à réaliser en € |
|----------------------|----------------|-----------------------|------------------------|
| Dépenses | 2 016 925,83 € | 685 016,58 € | 61 147,81 € |
| Recettes | 2 016 925,83 € | 1 274 790,12 € | 0 € |
| Résultat en € | | + 589 773,54 € | - 61 147,81 € |

SECTION D'EXPLOITATION

| | Prévu en € | Réalisé en € |
|----------------------|----------------|-----------------------|
| Dépenses | 2 886 078,25 € | 1 419 448,71 € |
| Recettes | 2 886 078,25 € | 2 058 158,30 € |
| Résultat en € | | + 638 709,59 € |

Résultat de l'exercice 2017 : **+ 1 228 483,13 €**

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2017 | Résultat de l'exercice 2017 en € | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------------|--|--|----------------------------------|--|
| Investissement | 173 323,11 € | 0,00 € | 589 773,54 € | 763 096,65 € |
| Fonctionnement | 2 122 571,25 € | 850 000,00 € | 638 709,59 € | 1 911 280,84 € |
| Résultat en € | 2 295 894,36 € | 850 000,00 € | 1 228 483,13 € | 2 674 377,49 € |

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + **2 674 377,49€**

Il est proposé d'affecter :

- **661 280,84€** au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1.
- **1 250 000 €** en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Il convient que le Comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat dégagé de l'exercice 2017 ainsi que suit au Budget 2018,

Conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget, il convient que les résultats de l'exercice 2016 soient affectés comptablement. Il convient, préalablement au vote du budget 2017, que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Comité Syndical,

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Prévu en € | Réalisé en € | Restes à réaliser en € |
|----------------------|----------------|-----------------------|------------------------|
| Dépenses | 2 016 925,83 € | 685 016,58 € | 61 147,81 € |
| Recettes | 2 016 925,83 € | 1 274 790,12 € | 0 € |
| Résultat en € | | + 589 773,54 € | - 61 147,81 € |

SECTION D'EXPLOITATION

| | Prévu en € | Réalisé en € |
|----------------------|----------------|-----------------------|
| Dépenses | 2 886 078,25 € | 1 419 448,71 € |
| Recettes | 2 886 078,25 € | 2 058 158,30 € |
| Résultat en € | | + 638 709,59 € |

Résultat de l'exercice 2017 : + 1 228 483,13 €

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2017 | Résultat de l'exercice 2017 en € | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|----------------------|--|--|----------------------------------|--|
| Investissement | 173 323,11 € | 0,00 € | 589 773,54 € | 763 096,65 € |
| Fonctionnement | 2 122 571,25 € | 850 000,00 € | 638 709,59 € | 1 911 280,84 € |
| Résultat en € | 2 295 894,36 € | 850 000,00 € | 1 228 483,13 € | 2 674 377,49 € |

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + 2 674 377,49€

Il sera affecté :

- 661 280,84€ au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1.
- 1 250 000 € en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

**Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,**

Pour Extrait Conforme,
Le **Lundi 19 Mars 2018,**

Le Président,
M. Thierry LAGNEAU



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL092018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Accusé de réception en préfecture
084 258402452-20180315-DEL102018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception en préfecture : 23/03/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

Délibération n°10-2018

Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018

Membres en exercice : 5

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présent non-votant : Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

XOUE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Rapporteur : M. Thierry LAGNEAU

Il convient que le Comité syndical vote le Budget Principal 2018, présenté par le Président, équilibré comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 2 842 376,73 €

RECETTES : 2 842 376,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 2 911 100,00€

RECETTES : 2 911 100,00€

Document budgétaire ci-joint annexé.

LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,**

Approuve le Budget Principal 2018, qui s'équilibre comme suit, selon le document budgétaire annexé :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 2 842 376,73 €

RECETTES : 2 842 376,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 2 911 100,00€

RECETTES : 2 911 100,00€

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL102018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

Mandate Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour Extrait Conforme,
Le **Lundi 19 Mars 2018**,

Le Président,
M. Thierry LAGNEAU



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL102018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

SITTEU

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Délibération n°11-2018

**Convocation du Comité syndical :
le 09/03/2018**

Membres en exercice : 5

Votants : 4

Pour : 4

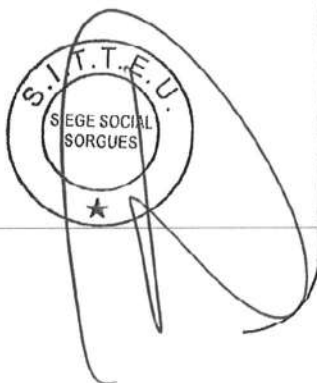
Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 23/03/2018



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL112018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception en préfecture : 23/03/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de M. Thierry LAGNEAU. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Comité syndical le neuf mars deux mille dix-huit.

Présents votants : M. Thierry LAGNEAU Président, Titulaire de Sorgues – M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon – M. Joël GUIN, Titulaire du Grand Avignon – M. Pascal HERMANN, Suppléant du Grand Avignon.

Présent non-votant : Mme Viviane TRUCHOT, Suppléante du Grand Avignon.

Absents excusés : M. René TRUCCO, Titulaire du Grand Avignon – M. Alain MILON, Titulaire de Sorgues.

Secrétaire de séance : M. Christian GUICHARD, Titulaire du Grand Avignon.

**PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF (P.A.C.) - ACTUALISATION DES TARIFS**

Rapporteur : Mme Viviane TRUCHOT

Par délibération n°19/2015 en date du 12 mars 2015, le SITTEU a instauré la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (P.A.C.) en application de l'article L1331-7 du code de la santé publique.

Pour rappel, cette participation a été instituée sur le périmètre de la commune de Sorgues, où des branchements directs peuvent être accordés aux usagers sur le réseau de transport du SITTEU, qui ne peuvent être connectés dans des conditions techniques et financières acceptables, au réseau de collecte de la Ville.

Concernant les modalités de calcul de ces participations, le Comité syndical avait approuvé la même tarification que celle mise en place par la commune de Sorgues, garantissant une égalité de traitement entre usagers du même périmètre.

Or ces tarifs ont été actualisés par la Commune de Sorgues, lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017, avec application au 1^{er} janvier 2018 (voir tableau ci-dessous) :

| Type de branchement | Tarif applicable en € |
|---|-----------------------|
| Participation par maison individuelle ou de lotissement | 608,43 € |
| Branchement par immeuble collectif | 672,48 € |
| Plus Participation par logement d'un immeuble collectif | 131,30 € |
| Participation pour Commerce et/ou bureau par m ² de surface plancher | 4,22 € |
| Participation pour Entrepôt par m ² de surface plancher | 1,72 € |

Le Comité syndical est invité à délibérer pour :

- Actualiser les tarifs applicables aux différents types de branchements, sur la base des tarifs approuvés par la Ville de Sorgues.
- Préciser que cette actualisation entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2018.
- Rappeler que la PAC n'est pas soumise à la TVA et que son recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire ou de son mandataire.
- Rappeler que le fait générateur de la P.A.C est la date de raccordement au réseau.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'actualiser les tarifs applicables aux différents types de branchements, sur la base des tarifs approuvés par la Ville de Sorgues,

Précise que cette actualisation entre en vigueur à compter du 01 janvier 2018,

Rappelle que la PAC n'est pas soumise à la TVA et que son recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire ou de son mandataire,

Rappelle que le fait générateur de la P.A.C est la date de raccordement au réseau.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Fait et délibéré à Sorgues les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour Extrait Conforme,
Le Lundi 19 Mars 2018,

Le Président,
M. Thierry LAGNEAU



Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20180315-DEL112018-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018